

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Au moment où la Chambre a interrompu ses travaux à 6 heures, nous en étions aux motions n^{os} 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42 et 43 qui avaient été groupées aux fins du débat. La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. l'Orateur adjoint: Le vote porte sur la motion n^o 36 et la parole est au député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson).

M. Wilson: Monsieur l'Orateur, je me demandais justement si le ministre d'État (Finances) (M. Bussièrès) était disposé à répondre aux nombreuses questions qu'on lui a posées au sujet de ces amendements. Ce sont des questions qui intéressent de très près les résidents de l'Ouest et les Canadiens en général puisque cette taxe aura des incidences sur le prix des aliments. J'aimerais bien entendre le ministre d'État (Finances).

[Français]

L'hon. Pierre Bussièrès (ministre d'État (Finances)): Monsieur le président, le député—j'espère qu'il écoute—aura l'occasion de se lever tantôt. Il prendra 10 minutes pour critiquer le gouvernement parce qu'il n'a pas le temps de parler. Lorsqu'on prend du temps pour parler, il n'est pas content, mais quand on ne le prend pas, il n'est pas content non plus. Alors il n'est jamais content. J'ai l'obligation, et lui aussi, de coopérer et de faire fonctionner la Chambre.

Une question soulevée par le député est à l'effet de savoir pourquoi il n'y a pas d'exemption pour les fertilisants, et pourquoi il n'y en aurait pas pour d'autres secteurs. Il est bien évident qu'il faut tenir compte dans certains secteurs d'activités ou de biens des facteurs intrants, des coûts de production de ces produits, et aussi des répercussions que cela peut avoir dans certains secteurs de l'activité commerciale et dans ce cas-ci c'est dans le secteur de la production alimentaire. Il y a plusieurs industries qui ont demandé qu'on les exempte de la taxe sur le gaz naturel et, bien entendu, les secteurs industriels qui sont d'importants consommateurs de gaz naturel auraient également aimé l'être. Cependant il faut bien savoir quel est l'objet de cette taxe, laquelle est placée comme revenu du gouvernement fédéral au lieu d'une augmentation du prix à la tête de puits, et que si on commence, on peut justifier un secteur d'exemption, eh bien on peut justifier également un autre secteur d'exemption, et finalement on vient à couvrir un très grand nombre de secteurs d'exemptions, et la taxe n'a plus lieu d'être maintenue.

Cependant comme la taxe doit être maintenue et qu'elle est pleinement justifiée à l'intérieur du Programme énergétique national, voilà pourquoi nous la maintenons et que nous n'acceptons pas d'exemption. Le député de Sarnia-Lambton (M. Cullen) a présenté un exposé intéressant, et j'aimerais lui rappeler que, actuellement, Revenu Canada poursuit son enquête pour savoir que l'utilisation des substituts des gaz liquides dans le procédé de fractionnement ne sert pas de voie d'évitement pour ceux qui doivent payer la taxe. Il est bien évident qu'au premier coup d'œil on pourrait être porté à croire qu'il existe un certain type de discrimination. Si on pousse plus avant l'examen, on s'aperçoit qu'établir l'exemption dans le cas où il le demande, ce serait retourner le

Taxe d'accise

problème et créer un avantage particulier dans un cas très spécial.

L'ensemble des amendements qui nous sont soumis, les n^{os} 36 à 43, auraient pour objet ni plus ni moins que de supprimer totalement l'impôt sur les liquides extraits du gaz naturel et d'éliminer les articles qui découlent de l'imposition d'une telle taxe. Comme je l'ai indiqué, ces taxes font partie du programme énergétique national. Je ne veux pas retracer les grandes lignes de ce programme énergétique qui reçoit l'appui, j'en suis convaincu, de la majorité de la population. Il est bien entendu que certains secteurs du programme énergétique peuvent causer certains problèmes à certains groupes de particuliers. Par exemple, le Nouveau parti démocratique souscrit, j'en suis convaincu, à 100 p. 100 au programme de canadienisation et sûrement aux objectifs fondamentaux du programme énergétique national, mais il trouve certaines difficultés dans l'imposition des taxes, sur le gaz naturel, par exemple, monsieur le président, dont on parle ici et sur le pétrole, qui ont pour objet de redistribuer les revenus de ce secteur de production.

• (2010)

Le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) argumente en disant: Très bien, vous taxez une ressource naturelle qui touche trois provinces. Maintenant je vais lui demander s'il n'accepte pas le fait que certaines ressources naturelles peuvent être, dans la conjoncture actuelle, pas seulement la conjoncture canadienne mais également la conjoncture telle qu'on l'a connaît dans le monde, que certaines richesses naturelles ne peuvent pas être la source de richesse et une source de richesse beaucoup plus grande que certaines autres richesses naturelles que certaines provinces peuvent exploiter dans d'autres parties du pays et, qu'en conséquence, si on essaie d'harmoniser... Le député de Broadview-Greenwood (M. Rae) demande si le prix de l'or n'a pas augmenté. Il a augmenté, et depuis qu'il a augmenté des subventions pour l'exploitation des mines d'or ont cessé, parce que le député doit se souvenir qu'il y a eu une bonne période de temps dans notre pays où il y avait des subventions pour l'exploitation des mines d'or. Heureusement, grâce à l'augmentation du cours mondial de l'or, ces subventions ne sont plus nécessaires.

Je voulais indiquer que certaines richesses naturelles peuvent générer plus de richesses que certaines autres. Il est normal dans le principe général du partage qui sous-tend la fédération canadienne qu'on se serve de ces revenus-là pour établir d'abord un meilleur prix intérieur canadien pour les biens pétroliers au Canada, deuxièmement, pour qu'on se serve de ce surplus de richesses pour canadieniser l'entreprise de recherche, d'exploration et d'exploitation pétrolières au Canada et enfin qu'on poursuive l'objectif beaucoup plus large d'obtenir l'autonomie pétrolière, objectif qui est bien inscrit dans notre Programme énergétique national d'autonomie pétrolière pour les Canadiens, dans l'avenir le plus rapproché. C'est pourquoi je propose qu'on rejette la plupart des amendements, et qu'on maintienne des taxes sur les substituts liquides du gaz naturel.

[Traduction]

M. Hargrave: Monsieur l'Orateur, je voudrais rappeler au ministre d'État (Finances) (M. Bussièrès) qu'avant l'interruption du souper, au moins quatre ou cinq députés de notre parti ont fait valoir combien il serait raisonnable de prolonger de 30